



AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article 90 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile.

Un exemplaire des Comptes annuels de l'exercice 2023, approuvés par le conseil de zone du 4 juillet 2024, est mis à votre disposition pour consultation au bureau du secrétariat de direction, route 308, pour une période de minimum dix jours.

Le Secrétaire

Thierry GILBART

Par le Conseil

Le Président

Loïc D'HAeyer, Bourgmestre
de Fleurus